Université de Montréal

La reconnaissance des acquis expérientiels

AUTOTEST DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS EN VUE DE L'EXEMPTION DE COURS

Programme : Maîtrise en sciences infirmières – pratique infirmière spécialisée 2-630-1-4

Cours : SOI 6166 (1 et 2) - Évaluation clinique en santé mentale 1 et 2

Partie 1 - Profil et prérequis

Profil ciblé :

Infirmier ou infirmière - ou autre professionnel de la santé ayant une expérience en pratique autonome d'au moins un an à temps complet en évaluation des troubles mentaux (ex: psychologue, travailleur social, psychoéducateur, médecin, psychiatre, etc.) - qui a travaillé en santé mentale pendant au moins un an à temps complet en pratique autonome et qui a joué un rôle en évaluation clinique, incluant la participation à l'élaboration du diagnostic. Détenir une formation reconnue sur l'évaluation des troubles mentaux.

Partie 2 - Acquis d'apprentissage

	Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer Par écrit, par preuves à déposer et oralement les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)	Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
1	Créer un environnement sécuritaire pour construire la confiance des Personnes et des équipes en toutes circonstances.	☐	☐	☐	☐
2	Mettre en action son raisonnement clinique dans l'exercice infirmier selon l'étendue de pratique établie par la loi (infirmière praticienne spécialisée).	☐	☐	☐	☐

Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

	Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer Par écrit, par preuves à déposer et oralement **les acquis d'apprentissage suivants :** (Cochez les cases appropriées)	**Je suis très à l'aise**	**Je suis assez à l'aise**	**Je ne suis pas très à l'aise**	**Je ne suis pas à l'aise**
3	Promouvoir et exercer une pratique exemplaire qui intègre le respect des diversités des Personnes et des professionnels.	☐	☐	☐	☐
4	Sans objet	☐	☐	☐	☐
5	Sans objet	☐	☐	☐	☐
6	Sans objet	☐	☐	☐	☐
7	Sans objet	☐	☐	☐	☐

Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

elon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer Par écrit, par preuves à déposer et oralement les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)		Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
8	Sans objet	☐	☐	☐	☐
9	Sans objet	☐	☐	☐	☐
10	Sans objet	☐	☐	☐	☐

Partie 3 - Documents requis

Afin de compléter l'ouverture de mon dossier de RAE, je suis en mesure de fournir les documents requis suivants (en format pdf) **:**

* Curriculum vitae complet et à jour :
Postes occupés
Dates d'embauche et de fin
Rôles et responsabilités dans chaque poste
Nombre d'années d'expérience cumulées, d'heures de travail par semaine
Formations complétées (grade, pays, date)
Expériences pertinentes

* Lettre de motivation détaillant une réflexion approfondie qui explique comment l'expérience clinique correspond aux acquis d'apprentissages visés par le cours

* Attestation d'emploi / Lettre de l'employeur justifiant l'expérience de travail en évaluation en santé mentale d'un an à temps complet en pratique autonome

Gabarit(s) à télécharger (recommandé) **:**

Sans objet

Partie 4 - Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage visés (façons de démontrer ses compétences) **:**

Rendez-vous : la faculté prendra rendez-vous avec vous pour une évaluation en présence de la personne évaluatrice. Les modalités d'évaluation peuvent varier selon la nature des compétences à évaluer : mises en situation orales ou écrites, entrevue, etc.

Partie 5 - Conclusion de l'autotest et prochaines étapes

Pour soumettre une demande, assurez-vous d'abord de :	
1	Correspondre au profil ciblé;
2	Avoir coché une majorité de réponses correspondant aux cases « Très à l'aise » et « Plutôt à l'aise » à la Partie 2;
3	Être en mesure de fournir les documents requis demandés à la Partie 3.

Important !

Cet autotest est un outil d'autodiagnostic en vue de prendre une décision plus éclairée mais ne constitue pas une démonstration formelle de vos acquis d'apprentissage expérientiels. En vue d'obtenir une exemption de cours, vous devrez démontrer que vous possédez les éléments d'apprentissage requis au seuil de réussite du cours. C'est la faculté qui vous évaluera et prendra une décision en vue de l'exemption ou non du cours visé à votre cheminement d'études.

Pour entamer le processus de reconnaissance de vos acquis expérientiels, suivez ces étapes :	
1	Soumettez votre demande en ligne en sélectionnant le sujet *Reconnaissance des acquis expérientiels*
2	Joignez à votre demande cet autotest complété ainsi qu'un CV à jour (en un seul document pdf)
3	Si vous souhaitez faire une demande pour plusieurs cours, ajouter les sigles de cours, dans la section *Demande* du formulaire
4	À cette étape, un conseiller ou une conseillère communiquera avec vous

Vous avez des questions ?

N'hésitez-pas à nous écrire en sélectionnant le sujet *Reconnaissance des acquis expérientiels* et en y joignant cet autotest complété.